



Réunion publique Sécurité du 19/07/2021 Salle des Ventines

Augmentation des plaintes en mairie pour des incivilités. Ressenti d'insécurité de la part des habitants. Un travail en commun est fait avec la Gendarmerie de Bonnières sur Seine.

Mme le Maire : G. Haueter ; Délégué à la sécurité : N. Duval ; 4^{ème} adjointe : M. Rousseau ; Conseillers municipaux M. Tlemsani, B. Pilarczyk et R. Lavarenne.

Gendarmes présents : Chef G. Bray

Gendarme Adrien Deponte

Ouverture de la réunion publique par Mme le Maire :

Les nuisances des motos et quads se retrouvent sur tout le territoire de la commune.

Pour les dégradations de biens publics la mairie porte plainte systématiquement.

Ce qui est à faire en cas d'incivilités :

- Nuisances sonores : appeler la Gendarmerie.
- Graffitis : porter plainte et appeler son assurance.
- Petit vol : porter plainte (exemple : poubelle).

Rappel de la Gendarmerie : plus il y a de plaintes déposées mieux les patrouilles seront ciblées.

Présentation de la Gendarmerie :

Les gendarmes expliquent, que pour les motos/quads, ils rencontrent plusieurs difficultés.

Les nouveaux quartiers et aussi le nombre important de petites rues et ruelles sur Freneuse : leur service n'est pas équipé pour lutter. Le problème est national.

Leur but est d'éviter les courses-poursuites dans la ville, ce qui pourrait occasionner des accidents.

Lorsque les véhicules bloqués ne sont pas aux normes ils sont saisis et envoyés en destruction.

Rappel de la Gendarmerie : la source d'information ce sont c'est les habitants car ils peuvent connaître les personnes ou le lieu de stockage des véhicules.

Avis et questions des habitants :

- 1) Appel à la gendarmerie car adulte avec 2 enfants sur les genoux, sans casque, sur un quad aux terrains de tennis. 1h30 d'attente avant intervention. Gendarmes sur place ne disent rien à la personne.
- 2) Lorsque l'on appelle la Gendarmerie il n'y a pas de prise en compte. Exemple pour le city stade.
 - Réponse : la Gendarmerie travaille dessus.

- 3) Peut-on faire un arrêté municipal pour interdire les motos/quads ?
 - Réponse : c'est déjà fait. Ils ont été affichés et aussitôt arrachés.
- 4) Les agents municipaux peuvent-ils verbaliser ?
 - Réponse : cela dépend du niveau d'assermentation.
- 5) Pour les motos, les conducteurs sont principalement des jeunes.
- 6) Madame le Maire interpelle aussi les parents. Ils sont responsables de la conduite de leurs jeunes.

Ce n'est pas qu'une affaire de loi. Certains parents sont démissionnaires. Le dialogue est privilégié. Les parents sont automatiquement convoqués en Gendarmerie lorsque les enfants sont mineurs.
- 7) **Rue des Vergers** : c'est un « carnage » car le parking de la résidence est privatif et ouvert. Squattent des jeunes et nuisances sonores. Que peut-on faire ?
 - Réponse : c'est un parking privatif collectif. Le bailleur doit lui-même faire la demande d'évacuer le parking à la Gendarmerie. Les jeunes sont calmes à l'arrivée de la Gendarmerie, donc pas de nuisance. Un travail est en cours sur cette rue.
- 8) **Bâtiment Aubépines** : présence des scooters et squat des halls, réparations des véhicules dans les caves. Il suffirait d'interpeller le chef de groupe pour tout arrêter.
 - Réponse : faire appel à la Gendarmerie pour intervention. Si les appels sont renouvelés, il peut y avoir des sanctions.

Rappel de la Gendarmerie : le squat des halls d'immeuble est un délit. Il faut appeler la Gendarmerie.

- 9) Si ce sont les jeunes, il faut les occuper. Pourquoi il n'y a pas de local pour les jeunes comme d'autres communes le font ? Pourquoi il n'y a pas d'activités pour les jeunes ?
 - Réponse : il y a des associations (sportives, culturelles et artistiques) et des structures (city stade, aire de jeux, terrain de foot -basket - tennis en accès libre...). Pour le financement d'adhésion aux associations, des aides peuvent être données par la CAF et la région. Les infos sont sur leur site internet de la ville : www.freneuse78.fr. Le CCAS de la commune peut être contacté.
- 10) **Le chemin Kaufman** : des motos/quads régulièrement, donc des nuisances. Le chemin a été rétrocédé à la mairie, est-il possible de le récupérer et de le fermer ?
 - Réponse : difficile à faire car ces chemins apportent un petit plus sur la commune.
- 11) La vidéo-protection sur la commune ?
 - Réponse : c'est en cours. Un premier lot va être installé avant la fin de l'année : médiathèque, déchetterie, rue Solange Boutel, carrefour rue des Coutumes / rue du Terrier Rouge, centre de loisirs et les Belles Côtes. La Gendarmerie aura un accès direct pour le visionnage.
- 12) **Chien sans laisse dans les rues** : risque d'être attaqué 3 fois par une habitante. Est-il possible de faire un affichage dans la commune ?
 - Réponse : c'est possible de le faire (un arrêté municipal permanent a été signé le 21/07/2021)

Rappel de la Gendarmerie : les chiens doivent être en laisse s'il y a du monde autour. Ne pas hésiter à prendre des photos et à en informer la mairie.

- 13) **Boîtier fibre optique** : le boîtier est régulièrement ouvert. Il y a un risque d'arrachage.
 - Réponse : il appartient à Orange. Le rappel a déjà été fait, des courriers ont été envoyés.
- 14) **Rue Curie** : Quelle est la vitesse dans la rue ? Car il y a des « rodéos » organisés.
 - Réponse : 30 et 50 km/h. Le projet de vidéo-protection va aider à verbaliser et à lutter contre.

15) Quelles sont les compétences réelles des ASVP ?

- Réponse : ils sont le lien entre la Mairie et les habitants (informer et diriger). Verbalisations possibles si non-respect des arrêtés municipaux.

Existe-il un projet pour les jets-ski ?

- Réponse : une demande a été faite pour monter un club. Les personnes concernées sont freneusiennes et souhaitent formaliser un encadrement correct. Cela pourrait légaliser la pratique loin des habitations.

Rappel : la seule possibilité de pratiquer le jet-ski dans les Yvelines est sur le bras entre Vernon et la Roche-Guyon. VNF (Voie Navigable de France) seule a l'autorité sur cette zone.

16) **Rue Charles de Gaulle** : parking de la boulangerie zone à 30km/h, les voitures montent sur les trottoirs quand elles se croisent. Sur le rond-point de la maternelle les voitures passent dessus.

- Réponse : une étude est en cours pour la remise en état ainsi que la mise en sens unique sur la totalité de la rue.

17) **Rue Curie** : les bus stationnent régulièrement à l'entrée de la rue pendant leur pause.

- Réponse : la mairie a déjà contacté la société de bus. La pause doit être faite sur le parking de l'école Paul Eluard.

18) **Rue des Coutumes** : sortie de la boulangerie : la signalétique est incohérente.

- Réponse : le dossier est finalisé. Des travaux vont avoir lieu.

19) **Rue du Dauphiné** : est-il possible d'installer des ralentisseurs ?

- Réponse : un nouvel aménagement est prévu lors de la réhabilitation de l'éclairage public.

Rappel : Suite à un audit d'expertise, un arrêté a dû être pris car l'éclairage public de cette zone, s'avérait trop dangereux. Des risques avérés d'électrocution au contact des candélabres par la population sont ressortis lors de cet audit. D'ici à la fin de l'année des travaux vont être effectués pour mettre en place un éclairage provisoire. De gros travaux sont à prévoir par la suite.

20) Horaires des tontes, travaux du weekend ainsi que les trottinettes sur les trottoirs.

- Réponse : des rappels de la réglementation ont déjà été fait dans le bulletin municipal.

21) Stationnement gênant et propreté des rues.

- Réponse : ceci est de la responsabilité de chacun. La mairie fait le maximum pour le nettoyage des rues. Une communication va être faite. Le stationnement sur les trottoirs est passibles de verbalisation. Depuis un an, nous avertissons de cette possibilité. La chaussée reçoit les véhicules et les trottoirs les piétons.

22) Remerciement pour la prise en compte des habitants et pour la première fois qu'une équipe municipale organise une réunion publique.

Rappel de la Gendarmerie : N'hésitez pas appeler la Gendarmerie. Même s'il n'y a pas d'intervention, des conseils seront donnés.

Fin de la réunion : 12h.